



Arrondissement de Waremme

COMMUNE DE 4350

REMICOURT

Nouvelle Percée, 5

Tél. : 019/54.40.34

Fax : 019/54.49.62

**ÉNERGIES REVOUVELABLES – PRIME COMMUNALE POUR L'INSTALLATION
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR LES PARTICULIERS**

DEMANDE DE PRIME COMMUNALE

La présente demande doit être introduite au plus tard 3 mois après l'achat et/ou les travaux, la date figurant sur la facture faisant foi.

Dans le cadre de la décision du Conseil communal de Remicourt du 12 février 2007,

Je soussigné.

demeurant à, rue, n°

N° compte bancaire :

N° de GSM N° de téléphone.....

ai l'honneur de **SOLLICITER** la prime communale portant sur :

- l'installation d'un système de chauffe-eau solaire (125 €) ⁽¹⁾;
- l'acquisition d'un fût à compost (50% du prix d'achat – max 25 €) ⁽¹⁾;
- l'installation d'un système photovoltaïque (250 €) ⁽¹⁾;
- l'installation d'un système de poêle et inserts à bois ou de poêles à granulés de bois ou céréales (150 €) ⁽¹⁾;
- l'installation d'un système de pompe à chaleur (200 €) ⁽¹⁾;
- l'installation d'une station d'épuration individuelle (125 €) ⁽¹⁾;
- l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie (200 à 300 €) ⁽¹⁾;

et concernant l'immeuble sis à, rue, n°

Je joins en annexe :

- copie de la facture d'achat et/ou d'installation ⁽¹⁾;
- les photos de l'installation avant et après les travaux ⁽¹⁾;
- copie du titre de propriété ou copie certifiée du bail ⁽¹⁾;
- copie de l'attestation de conformité ⁽¹⁾ copie de la fiche technique ;
- copie de la promesse d'octroi d'une prime émanant de la Région Wallonne ⁽¹⁾;
- les références du permis d'urbanisme : ⁽¹⁾;
-

À, le

Le Demandeur, (signature)

!!! CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION !!!

Date d'introduction de la demande :

Autorisation du Collège :

Le Directeur général, L'Échevin, Le Bourgmestre,

C. VANDERBEMDEN A. STRAUVEN T. MISSAIRE

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)